



MAIRIE DE NANTERRE
NOM DE LA DIRECTION

DEC. 2022-171

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 25 NOV. 2022

Et après Publication le : 25 NOV. 2022

Objet : Demande de subvention 2023 au Conseil régional d'Ile de France pour Parade(s) – Festival des arts de la rue.

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de développer les actions dans le domaine des arts de la rue,

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil régional d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 pour Parade(s) – Festival des arts de la rue.

Article 2 : d'Autoriser Madame le receveur municipal à percevoir les recettes correspondantes, sur l'exercice concerné.

Nanterre, le

25 NOV. 2022

Le Maire de Nanterre

